

Ville de La Croix Valmer

repuneque rranç	MAIRIE DE RAM	1-0	LLE
	DESTINATAIRES 7	MARIC	2021
	Maire	8	7
M. Roland Bl	Adjoint RUNO du maire	4	+-
Maire de Ra	ngive le so		
Hôtel de Ville	essources humaines	-	+-
83350 RAMA	CCAS		-
	Attaires scolaires		1-1
í	Enfance/Jeunesse		j!
	Crècne		1-:
	Services techniques	1	1
	Urhanisme		
-	Financus		1-
	Police municipale		1-1

Par courriel et L.R.

Objet : problématique des saisonniers

Monsieur le Maire, mon cher collègue,

Pour abonder vos réflexions dans le cadre de l'enquête publique organisée à Ramatuelle relative au projet de logements pour saisonniers sous forme de DUP, j'ai le plaisir de vous transmettre les informations liées à cette problématique dans notre commune.

Mon courrier est aussi l'occasion de répondre à la demande transmise par votre responsable du service foncier sur ce sujet (courriel du 26 février dernier).

Comme à Ramatuelle, la question du logement des travailleurs saisonniers est un problème récurrent depuis de nombreuses années. Pour y faire face, nous essayons dans un premier temps de recruter et d'inciter à recruter « local », afin de limiter la demande de logements saisonniers. Mais, comme à Ramatuelle sans doute, cela ne suffit pas : les entreprises recherchent souvent des agents compétents ou expérimentés, qui ne sont pas assez nombreux dans notre secteur.

C'est pourquoi nous avons fait procéder à l'acquisition, en 2015, d'un ancien village de vacances, dénommé Grand Cap, tombé en déshérence et racheté par l'Établissement Public Foncier PACA. L'EPF l'a ensuite cédé au Groupe Edouard Denis, en 2017, aux conditions souhaitées par la municipalité.

L'année suivante, la commune, par l'intermédiaire d'un organisme spécialisé dans le démembrement (Perl), est devenue usufruitière de 47 logements rénovés, destinés à héberger des travailleurs saisonniers. Cet usufruit a été conclu fin 2018 pour une durée de 15 ans (montant 30 000 euros), laissant suffisamment de temps à la commune pour récupérer son investissement et rendre très rapidement cette opération bénéficiaire. Au bout de 15 ans d'usage, la commune devra restituer ces appartements dans leur état d'origine.







Ville de La Croix Valmer

République Française - Région P.A.C.A. - Département du Var

Aujourd'hui, et depuis 2014, la commune met donc à disposition des socioprofessionnels 47 logements, avec quelques duplex et des studios, de deux tailles pour ces derniers. Cela signifie au minimum 80 à 90 personnes hébergées, sachant que souvent les employeurs mettent deux personnes par logement, voire 3 ou 4 pour les duplex.

La commune demande aux socioprofessionnels de louer 6 mois minimum.

Dans le même temps, dans d'autres lieux et grâce à des solutions internes, la commune assure également le logement de 38 saisonniers, qui sont exclusivement des agents recrutés par la municipalité pour la saison.

Il faut noter aussi que le propriétaire de l'hôtel Lily of The Valley a acheté dans cet ensemble Grand Cap 42 appartements pour loger son personnel.

Enfin, pour être complet, la reconversion de Grand Cap a également permis à la commune de conserver des salles et des espaces pour accueillir un Centre de Formation d'Apprentis aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration.

Malgré toutes ces initiatives, les difficultés demeurent toujours pour loger les saisonniers, car l'offre ne répond pas à la demande, toujours plus importante d'année en année, d'autant plus que l'offre touristique grandit elle aussi à La Croix Valmer, créant de nouveaux emplois, en grande partie saisonniers.

Nous sommes donc toujours confrontés à ces difficultés, malgré la belle réussite de l'opération Grand Cap depuis ses origines.

Espérant vous avoir apporté les précisions souhaitées, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.





